

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU  
CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-:-:-:-:-:-

DECRET N° 78/188 DU 9 MARS 1978

confirmant Mr KADER DIAWARA, Administrateur-Adjoint  
de Santé de 7<sup>e</sup> échelon en qualité de Directeur de  
l'Hôpital A.SICE de Pointe-Noire..

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité  
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 AVRIL 1977 fixant l'organisation et la  
structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du  
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant réorganisation  
du Secrétariat Général à la Santé;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du  
9 Novembre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.-- Monsieur KADER - DIAWARA, Administrateur-Adjoint de Santé de  
7<sup>e</sup> échelon, Directeur de l'Hôpital A.SICE de Pointe-Noire est confirmé dans ses  
fonctions.

ARTICLE 2.-- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature  
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo  
et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 MARS 1978

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan,  
Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Médecin Commandant D.A. MISSONTSAA.

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.

Le Ministre des Finances,